

1^{er} janvier 2011 : libéralisation complète du marché du courrier

Le premier janvier, la distribution des lettres de moins de 50 grammes sera ouverte à la concurrence.

La concurrence existe de longue date sur une partie du marché

Le consommateur reçoit déjà ses colis via des distributeurs concurrents de La Poste (Adrexo par exemple) ou des systèmes de points relais comme Kiala. Il reçoit son journal soit par voie postale, soit par des réseaux de portage matinal qui traitent aujourd'hui près d'un milliard d'envois par an (La Poste transporte quant à elle 1,6 milliard d'envois de presse). Il envoie des plis ou colis « express » par des entreprises comme DHL, Fedex ou Chronopost, qui ont la capacité des les acheminer dans des délais très brefs, surtout à l'international.

En revanche, les lettres relèvent dans leur immense majorité du monopole postal qui vient à échéance aujourd'hui.

Depuis les premières directives postales, même le courrier proprement dit, c'est-à-dire les lettres, a commencé de s'ouvrir

Pour leurs envois vers l'étranger, les entreprises procèdent déjà à des appels d'offre mettant La Poste en concurrence avec des filiales d'autres postes implantées sur notre territoire ; il y a également dans notre pays une entreprise indépendante, IMX, qui s'est créée sur ce segment particulier. La concurrence est réelle, mais le courrier international ne représente qu'une petite partie des volumes postaux.

Pour les envois domestiques, depuis 2006, l'ARCEP autorise d'autres entreprises à se lancer sur le courrier de plus de 50 g puisque celui-ci échappe au monopole. Mais ce courrier de plus de 50 g ne représente qu'une petite partie des volumes postaux (moins de 16%) et aucun concurrent d'envergure n'a pu émerger à ce jour dans notre pays.

Dans les pays européens qui ont devancé les échéances de la directive, des opérateurs alternatifs ont investi le segment du courrier industriel

Ce sont des entreprises qui distribuent de très grandes campagnes de courrier publicitaire, ou des envois de factures ou relevés bancaires. Il est en effet possible de bâtir un modèle économique spécifique différent de celui du courrier des particuliers. Mais naturellement, les prix en sont sensiblement plus bas.

En Allemagne et en Espagne, ces concurrents n'offrent qu'un service lent – trois à quatre jours au mieux – et ne couvrent pas la totalité du territoire ; ils ne distribuent que dans les zones densément peuplées ; c'est le cas par contre aux Pays-Bas.

D'une manière générale, ce sont les postes historiques qui continuent de traiter le courrier des particuliers

Le courrier émis par les particuliers ne représente qu'environ 15% du volume des envois postaux ; par contre, il émane tous les points du territoire ; pour capter ce courrier, il faut donc mettre en place un appareil de collecte omniprésent – les 140 000 « boîtes jaunes » par exemple – dont seules les postes disposent.

Malgré ses prix plus élevés, ce marché des envois des particuliers demeure hors d'atteinte des concurrents ; il constitue donc un « monopole de fait », sous le contrôle des pouvoirs publics. Après la libéralisation, les particuliers reçoivent donc du courrier acheminé par différents opérateurs ; mais eux-mêmes continuent généralement d'utiliser exclusivement La Poste pour expédier leurs envois.

Le financement du service public est assuré par les tarifs postaux

Si la concurrence devait se développer au point de capter des parts de marché significatives, on pourrait, comme le prévoit la loi, mettre les concurrents à contribution pour le financement du « service universel postal » que La Poste est tenue de mettre en œuvre, comme c'est le cas dans les télécommunications.

Mais d'une manière générale, c'est sur l'évolution des besoins des consommateurs que les opérateurs postaux s'interrogent aujourd'hui. On observe actuellement :

- une augmentation des flux de colis, liée à l'essor du commerce électronique ; cette augmentation profite à La Poste et à ses concurrents ;
- une baisse du courrier traditionnel : la lettre à J+1 ;
- un transfert progressif de la presse de la vente en kiosque vers la distribution postale, et surtout le portage matinal ; mais ce secteur a également été touché par la récession économique ;
- de fortes variations du courrier publicitaire, très sensible à la conjoncture économique.

LE CHIFFRE

700

millions

C'est le nombre de colis envoyés en 2009 en France, pour un montant global de 3,8 milliards d'euros.

Parmi eux, environ 330 millions sont livrés en un délai "express" d'un jour maximum. Le colis "express" représente 57 % des revenus de ce marché.

Joëlle Toledano élue présidente du GRE postal



De gauche à droite : Sten Selander (Suède), Joëlle Toledano (France) et Tim Brown (Royaume-Uni).

La première réunion plénière du Groupe des régulateurs européens dans le domaine des services postaux (GREP) s'est tenue à Bruxelles le 1^{er} décembre dernier. Ce groupe, institué par une décision de la Commission européenne du 10

août 2010, a vocation à construire des outils partagés, aux côtés de la Commission, sur les enjeux communs de régulation auxquels font face les régulateurs européens dans la mise en œuvre de la directive postale de 2008.

Cette réunion, qui a permis de mettre en place le Groupe, a également vu l'élection de Joëlle Toledano à sa présidence pour 2011, aux côtés de Tim Brown (Postcomm – Royaume-Uni) et de Göran Marby (PTS – Suède) qui en assureront la vice-présidence.